



RESOLUTION DU GROUPE AFRICAIN DE L'UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS CONCERNANT LE MALI

Lors de la réunion du Groupe Africain, à l'occasion de la tenue de la 61^{ème} réunion annuelle de l'UIM à Marrakech, du 14 au 18 octobre 2018 ;

Les membres du groupe ont été informés par la délégation du Mali ;

Qu'un groupe de Magistrats de leur pays, a entamé, depuis trois mois, une grève illimitée ;

Cette grève a eu des conséquences néfastes sur les droits de l'homme et des justiciables, causant beaucoup de torts ;

Devant cette situation, le Groupe Africain, demande unanimement aux magistrats grévistes d'obéir aux règles du Droit de grève et de se conformer à l'avis de la Cour Suprême du Mali ;

Le Groupe Africain souligne que ce pays est régi par des règles de démocratie et que tout le monde doit obéir à ces règles, y compris et surtout les magistrats.



**RESOLUTION OF THE AFRICAN GROUP OF THE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
CONCERNING MALI**

The IAJ held its 61st meeting at Marrakech, Morocco, from 14 to 18 October 2018. During this occasion the African Regional Group also held its meeting.

The ARG was informed by the Malian delegation about judges that embarked on strike action in Mali.

We were also informed that the strike has far reaching consequences for litigants and the human rights of accused persons.

The ARG unanimously resolved to implore all judges who are currently engaged in such industrial action to obey the rule of law and to consider the opinion of the Supreme Court.

We emphasize that Mali is a democratic country governed by laws and all persons, including judges, should respect and obey the laws of the land.